



SEDUNUM  
NOSTRUM

Association pour la sauvegarde  
de la cité historique et artistique de Sion

Bulletin n° 54  
1994

# Des Sédunois, des puces et des Savoyards

Sion au milieu du XIVe siècle

Pierre DUBUIS

Sion est à l'automne du Moyen Age le centre d'un assez vaste diocèse, dont l'évêque revêt également, depuis que Rodolphe III de Bourgogne la lui a donnée en 999, la dignité de comte du Valais. Sion joue aussi le rôle de centre économique régional, grâce à son marché et à ses foires, grâce également aux services que proposent alentour les artisans, les notaires et les prêteurs d'argent qui y travaillent. Le flux humain et commercial qui emprunte à travers le Valais le grand chemin de France en Italie fait étape à Sion, élargissant un peu les horizons de la ville. Ces indéniables avantages expliquent en bonne partie pourquoi Sion conserve un statut urbain pendant tout le Moyen Age, dans un pays peu propice aux villes, aux monastères et aux grandes seigneuries. Cette constellation de facteurs positifs peut cependant se transformer en piège. Les années centrales du XIV<sup>e</sup> siècle en offrent un exemple saisissant.



Ill. 1 Les Philistins rendent l'Arche et les rats quittent leur camp (Samuel I, 5 et 6), dans une Bible du début du XVI<sup>e</sup> siècle.

## Les rats, les puces et la peste (été 1349)

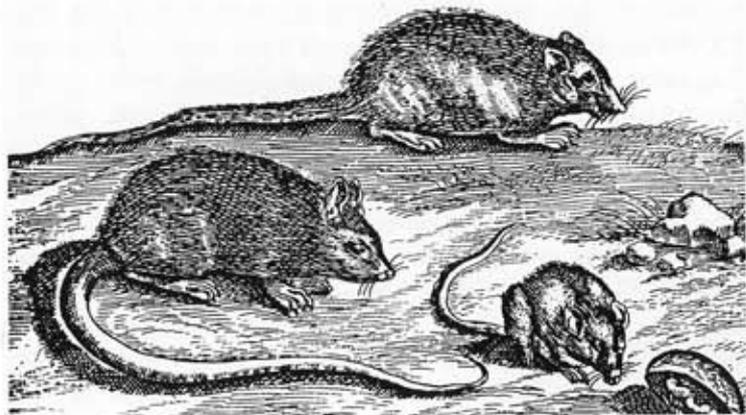
Le 8 janvier 1349, Jaquète, fille du défunt Géraud Roux, venue de la Place d'Ayent demeurer à Sion, dicte son testament chez elle. Comme elle n'a ni mari ni enfants, ses biens vont à ses frères et soeurs, à des neveux et à des filleuls. Mais peu importe, car nous intéresse surtout le motif qui la pousse à prendre ses ultimes dispositions: elle teste «à cause du très visible malheur de l'épidémie qui court parmi les gens»<sup>1</sup>.

La maladie épidémique dont il s'agit ici est sans doute la peste. Après des siècles d'absence, cette terrible maladie est à nouveau entrée en Europe en 1347, par les ports méditerranéens. Même si des épidémies de toutes sortes n'avaient cessé de sévir en Occident, l'événement frappe par sa violence et par l'ampleur de ses attaques. Il fait peur aussi pour d'autres raisons: l'épidémie, la famine et la guerre forment depuis longtemps le cortège, familier à tous les esprits, des calamités par lesquelles Dieu punit l'humanité pécheresse. Par un hasard a posteriori saisissant, le synode diocésain de 1347 enjoint aux fidèles de ne pas blasphémer: «c'est en effet à cause de tels délits qu'arrivent la famine, les tremblements de terre et les pestilences»<sup>2</sup>.

En 1348, l'épidémie gagne vers le Nord et remonte le Rhône. Après avoir touché Genève et les rives du Léman, la peste entre en Valais par le Chablais, où son paroxysme a lieu en janvier 1349, lorsque, à des lieues de là, Jaquète Roux dicte son testament. Sa violence éclate entre février et avril à Saint-Maurice, puis de mai à juin dans l'Entremont. A Sion, à en juger d'après les testaments, la maladie fait son entrée en mai, se déchaîne en juin et juillet,

puis desserre un peu son étreinte en août et septembre pour ensuite s'en aller comme elle était arrivée. Si les documents privilégient les bourgs de la plaine, la peste sème aussi la mort jusqu'au plus profond des vallées latérales; le milieu montagnard ne protège pas contre de telles calamités. L'épidémie se propage d'abord en suivant les grands axes, puis elle se dissémine selon le réseau capillaire des sentiers de montagne. Sion est donc parfaitement placée pour prendre de plein fouet la vague mortelle, puis pour la diffuser dans son arrière-pays.

Le mode de propagation de la peste est assez complexe. Il faut en effet, pour que le bacille se diffuse chez les humains, l'intervention de deux espèces d'animaux à la fois discrets et conquérants: le rat et la puce. Il semble que la peste soit d'abord une épizootie atteignant massivement les populations de rongeurs, de rats en particulier. Les bateaux qui ont amené la peste depuis le Proche-Orient ont débarqué des hommes porteurs du microbe, mais probablement surtout des rats infectés. Quoi qu'il en soit, le



III. 2 L'un des vecteurs de la peste: le rat (gravure de 1657).

sang du rat contient le bacille, et c'est là qu'intervient la puce. Elle vit en parasite sur le rongeur, en se nourrissant du sang qu'elle prélève en le mordant, en profitant de sa chaleur et de ses déplacements. Dans le cadre de l'épidémie, la puce joue un double rôle: d'une part, elle propage et entretient la peste dans la population ratière, en passant en quête de sang d'un animal à l'autre; d'autre part, si l'idée lui vient de trahir le rat pour l'homme, c'est à celui-ci qu'elle transmet la maladie. Dans de rares cas hivernaux, le bacille voyage sans intermédiaire entre les humains. Il faut pour cela que l'appareil respiratoire soit infecté: la salive répandue par les éternueurs et les tousseurs assure la diffusion.

On ignore tout des rats et des puces qui hantent Sion au XIV<sup>e</sup> siècle. J'ai rencontré parfois la mention des dégâts causés par les premiers dans les greniers d'Entremont. En revanche, les données archéologiques acquises dans des environnements comparables montrent que ces rongeurs ne manquent pas et qu'ils cohabitent sans aucune gêne avec l'homme. Quant aux puces, elles sont trop petites pour avoir laissé des traces repérables. Je n'ai cependant aucune raison de ne pas imaginer à Sion autant de puces qu'à Montailou. Dans ce village d'Ariège, l'inquisiteur Jacques Fournier nous fait, dans les années 1290-1320, assister aux longues soirées d'épouillage durant lesquelles les célèbres paysans hérétiques de ce bourg disputent religion<sup>3</sup>.

Il n'est pas encore temps de se demander combien de personnes ont été tuées à Sion lors du grand retour de la peste. Car tout l'intérêt du cas sédunois réside dans le fait que, trois ans après la fin de l'épidémie, un autre événement, politique cette fois, va toucher la population de la ville épiscopale.

### «Dits de Galien, d'Avicenne et d'Hippocrate, médecins grecs, à propos des bubons»<sup>4</sup>

Des textes comme celui-ci, copié vers 1460-1465 dans le registre d'un notaire sédunois<sup>5</sup>, ont circulé en grand nombre en Europe à la fin du Moyen Age. S'y mêlent des éléments de médecine savante (saignées, purification de l'air et conseils diététiques), des consignes pratiques (éviter les lieux et les gens contaminés) et des conseils psychologiques (calme, sérénité et indifférence). En lisant ces conseils, on n'oubliera pas qu'ils suivent à plus d'un siècle de distance l'épidémie de 1349. On se gardera aussi d'imaginer que ces recettes étaient systématiquement appliquées dans la population. A en juger par la vogue que connaissent au XVe siècle saint Roch et saint Sébastien, le recours à ces grands spécialistes de la peste était probablement jugé plus utile.

«Premièrement, si un abcès apparaît sous les aisselles, c'est-à-dire sous le bras, il faut immédiatement procéder à une saignée dans ce bras et dans la veine médiane. Si l'abcès se déclare en des lieux où se trouvent des glandes, c'est-à-dire dans la région des tempes ou derrière les oreilles, on ouvrira immédiatement deux veines, l'une entre le pouce et l'index, l'autre entre l'annulaire et l'auriculaire. Si l'abcès siège au cou, il faut saigner des deux côtés. S'il se trouve à l'aîne, c'est à dire autour des parties honteuses (*circa pudibunda*), on fera sur le champ une saignée dans la veine située sous le talon. Une fois la saignée exécutée, il faut prendre de la thériaque avec du vinaigre. Tel est l'enseignement.

Deuxièmement, qu'on s'abstienne de fréquenter le lieu de l'épidémie et de rendre visite à ceux qu'elle a atteints.

Troisièmement, il faut, tant que dure l'épidémie, brûler à fenêtres closes des feuilles de laurier, de genévrier et



Ill. 3  
Saint Roch montrant ses bubons de peste. Retable de Jessé, actuellement à la cathédrale de Sion, début XVe siècle.

d'absinthe, une, deux ou trois fois par semaine, le soir avant le coucher. On respirera cette fumée par la bouche et par les narines.

Quatrièmement, ne mangez pas le matin et, chaque fois que vous le pouvez, consommez des aliments acides, comme des pommes gâtées ou des prunes.

Cinquièmement, n'entrez en aucun cas dans les bains publics.

Sixièmement, si vous vous sentez malades, soyez joyeux, calmes et affables; fuyez les pensées sérieuses.

Septièmement, si l'on vous parle de l'épidémie, faites comme si l'on ne vous avait rien dit.

De même, si quelqu'un est atteint de la peste, qu'il prenne de la thériaque, des grains de sénevé et des feuilles de sureau. Qu'il triture le tout dans un mortier et mette le produit sur les bubons».

## Le siège et l'incendie de Sion (novembre 1352)

L'expansion territoriale de la Maison de Savoie en Valais a progressivement réduit la zone d'influence temporelle des évêques. Lorsque la peste sévit en 1349, il y a deux Valais: à l'orient d'une frontière située entre Sion et Conthey se développe un petit état dont l'évêque est le maître; on en sort à l'ouest pour entrer dans une province du Comté de Savoie. Sion, capitale de la principauté épiscopale, se trouve ainsi en position de ville frontalière. Dans un contexte politique paisible, cela pourrait offrir des avantages. En fait, les Savoyards tiennent à contrôler le Valais oriental, pour éviter qu'il entre dans l'orbite de l'ennemi milanais. Leur forte implantation à l'ouest de la Morge suffit pour appuyer des interventions politiques, ouvertes ou occultes, dans la partie tendue que jouent l'évêque, la noblesse et les communes. On tient la guerre en réserve pour les cas où les autres procédés n'auraient rien donné. Entre 1342 et 1375, un partisan de la Maison de Savoie, le genevois Guichard Tavel, occupe le trône épiscopal séduois. Des conflits aigus opposent Guichard aux communautés et aux nobles de la principauté, à tel point qu'il doit réclamer l'intervention savoyarde. Le 3 novembre 1352, le comte Amédée VI assiège Sion, la conquiert, puis la livre au feu et au pillage de ses soudards.

Des chroniques anciennes de la Maison de Savoie, postérieures cependant d'un bon siècle au siège de 1352, content l'événement<sup>6</sup>. Voici la version qu'elles transmettent. Choqué d'apprendre «que le peuple du Valais et les communes se sont rebellés contre leur évêque et l'ont chassé», le jeune comte Amédée VI tient conseil avec sa

cour. Comment «tirer vengeance de cette paysannerie valaisanne qui, en se couvrant de honte, a chassé son seigneur l'évêque, lui a pris la cité de Sion avec les châteaux environnants»? Au printemps de 1352, les vassaux savoyards, vaudois, valdôtains et piémontais d'Amédée campent à Saint-Maurice avec leur piétaille. A la fin d'octobre, cette troupe s'ébranle vers l'amont et rencontre, quelque peu fortifiée sur une hauteur proche de Sion, l'armée valaisanne. Une brève bataille s'engage, que «ces canailles des communes» perdent dans le plus complet désordre, en laissant sur le terrain trois ou quatre mille cadavres<sup>7</sup>. Les rescapés s'enfuient dans les montagnes.

Amédée et ses hommes reprennent leur marche vers Sion. Ils mettent le siège autour de la ville, mais sans parvenir à un blocus étanche: le ravitaillement filtre par de discrets passages derrière le château de Tourbillon. La décision s'impose alors de donner l'assaut. On installe, des échelles aux béliers, le matériel nécessaire pour l'attaque, prévue simultanément sur les trois fronts de l'enceinte urbaine. Au point du jour, l'opération est entamée au son des trompettes, des clairons et des cris de guerre. Survient un événement fameux: «en ce furieux assaut fut fait chevalier le Comte Vert, par les mains de messire Guillaume de Grandson, hardi et vaillant chevalier, et par messire Hugues de Bocsozel, sage chevalier et très expert au métier des armes». Les Séduois se défendent bien et les combats durent jusque tard dans l'après-midi. Le moment venu, «quand ils furent sur les murs, le comte dit que, par son bon Dieu, il n'entrerait ni par-dessus les remparts, ni à travers une porte». Très symboliquement, il fait ouvrir une large brèche dans l'enceinte «et par là il entra sans baisser sa bannière». La ville ainsi éventrée est mise à sac et on massacre ceux qu'on trouve encore les armes à la main.

Restent les lieux fortifiés qui dominent Sion. Le comte se montre devant la Majorie et le châtelain se rend; les chanoines, retranchés dans leur bourg fortifié de Valère, se soumettent à leur tour. Amédée se présente devant Tourbillon, qui tient encore; voyant que commencent des travaux de siège, le châtelain abandonne. Les garnisons des châteaux de Montorge, de La Soie et d'Ayent s'engagent à en faire autant dans les huit jours. «Et après qu'il eût remis les Valaisans dans l'obéissance due à l'évêque, le Comte quitta ces confins et s'en retourna dans son pays, où il se fit une grande réputation».

On le sait, les chroniqueurs médiévaux n'obéissent pas aux mêmes préoccupations que les historiens d'aujourd'hui. Les récits anciens du siège de Sion racontent avec le souci de mettre en exergue la valeur du jeune comte Amédée VI. Je puis donc imaginer qu'on a sciemment exagéré ses exploits et ceux de ses troupes. La tactique courtisane des



Ill. 4 Expédition militaire de 1384 contre Sion. Troupes savoyardes et bernaises (image de 1484 ou 1485).

chroniqueurs est certes elle-même un document, mais il vaut mieux interroger d'autres sources d'information, si possible plus neutre et chronologiquement plus proches des événements.

Un registre administratif du métral capitulaire contient la liste de 160 individus «qui, l'an 1352, aux mois d'octobre et de novembre, ont été reçus en sûreté avec leurs biens dans le bourg castral de Valère»<sup>8</sup>. Les personnes sont énumérées maison après maison, là où elles ont trouvé refuge: la résidence du doyen, une dizaine de maisons de chanoines, celles des portiers et des gardes, et même les communs. Cette minuscule bourgade perchée, ordinairement assez tranquille, est donc pleine comme un oeuf. Ne croyons cependant pas que les chanoines ont reçu gracieusement ces réfugiés. La liste du métral n'existe que pour garder mémoire des sommes que chaque personne mise à l'abri doit au Chapitre pour sa sûreté. Cela fait au total 240 florins environ, à peine moins, par exemple, que les revenus de la commune de Saint-Maurice pendant l'année fiscale 1351-1352<sup>9</sup> ! Si l'on ignore ce que représentent ces réfugiés par rapport à la population urbaine, leur nombre important révèle la peur devant un événement attendu et la violence de celui-ci. Certes, on ne peut rien en déduire sur l'importance des destructions en ville: on ne fuit pas à Valère parce qu'on a perdu sa maison, mais pour mettre en sécurité sa personne et ses biens précieux. D'autres sources d'information permettent de mieux cerner l'état de Sion après cette dure journée.

Dans la ville reprise aux citoyens insurgés, le comte Amédée, qui représente le prélat au temporel, a mis un châtelain. Comme tous ses congénères dans le Comté, celui-ci s'explique chaque année sur sa gestion. Pour l'an 1353, l'officier déclare, à propos d'une certaine redevance, qu'«on

compte peu, parce que la cité est détruite et brûlée (*destructa et combusta*)»<sup>10</sup>. A lire ce texte, les ravages sont radicaux. Dans une chronique, l'information ne pèserait pas lourd; nichée dans des comptes, elle se laisse moins aisément escamoter. Poursuivons donc l'enquête pour préciser les choses.

Peu avant Noël 1352, les chanoines se plaignent au pape des agissements de l'évêque et de son complice savoyard. Ils lui expliquent que, à l'instigation de Guichard Tavel et par la violence des troupes comtales, «l'église cathédrale d'enas<sup>11</sup> a été dépouillée de ses reliques, de ses croix, de ses calices, de ses livres, de ses ornements liturgiques et d'autres objets destinés au culte divin; qu'elle a été salie par le meurtre de plusieurs chrétiens qui y ont été passés au fil de l'épée cette année, au mois de novembre; qu'elle a été brûlée par l'incendie [...], en même temps que le cloître et les édifices qui l'entourent»<sup>12</sup>. Comme les chroniques de cour, les suppliques se servent de l'exagération comme d'un moyen de convaincre: comment remuer mieux les sentiments du pape qu'en décrivant une cathédrale pillée, incendiée et souillée par le sang d'innocents chrétiens ? La méfiance s'impose donc. D'un autre côté, ces destructions n'ont rien d'impossible. Les remparts conquis se trouvent à quelque 50 mètres de la cathédrale, qui fait une belle cible pour les pillards.

Certains faits incitent à croire le Chapitre. Des sources plus terre-à-terre confirment l'incendie raconté dans la supplique. Le 23 juillet 1353, on fait observer que si les chanoines affectés au service de la cathédrale n'exercent plus leurs fonctions, ce n'est pas par mauvaise volonté, mais parce que cette église est incendiée; on ne doit donc pas leur infliger les peines que les statuts capitulaires prévoient pour les absentéistes<sup>13</sup>. Le 12 juin 1354, près de deux ans après le siège, Antoinette, veuve de Guillaume de Nax, dicte son testament à Sion. Elle y fait un legs «aux prêtres qui disent la messe dans l'église de la Vierge Marie de

Sion, actuellement brûlée, dans la chapelle Saint-Théodule et dans celle de la Sainte-Croix»<sup>14</sup>. Le 7 février 1353, le Chapitre explique pourquoi il a cessé de célébrer les offices liturgiques en ville. Après avoir cité les règles canoniques qui permettent à l'Eglise de punir par la cessation des offices ceux qui la spolient de ses biens, les chanoines déclarent que l'incendie et le sac de la cathédrale et des maisons capitulaires proches justifient parfaitement l'application de ces règles<sup>15</sup>. Dans cette ville attaquée par la peste, puis durement punie pour s'être rebellée contre son seigneur, le principal corps ecclésiastique urbain se met en grève, n'assurant plus que le service minimum de la confession et du baptême. Les Sédunois doivent se faire enterrer ailleurs, à Saint-Pierre, l'église des paysans du contado, voire à Saint-Laurent de Bramois. Cela dure jusqu'au tout début des années 1360<sup>16</sup>. Il faut attendre 1361, lorsque le comte de Savoie rend à l'évêque l'administration de sa principauté et en reconnaît l'indépendance<sup>17</sup>, pour voir le Chapitre envisager la réparation de la cathédrale.



Ill. 5 Le siège de 1352, imaginé par Charles Menge en 1954 (détail).

Le 1<sup>er</sup> mai, Jean Varcin de Savièse lègue 20 sous «pour la restauration de l'église de Sion»<sup>18</sup>. Les travaux ne commencent qu'en 1364. Cette année, les chanoines vont de paroisse en paroisse quêter le bois nécessaire, passent contrat avec un maître pour les verrières du choeur, reçoivent du comte de Savoie la permission d'acheter des «tavillons» dans ses châtelainies de Conthey et de Saillon, payent la réparation d'une croix et achètent 40'000 clous de charpente. En 1365, les chanoines s'efforcent d'obtenir l'aide de la communauté de Sion et celle du clergé diocésain; ils demandent à l'empereur d'Allemagne la confirmation de la chancellerie et des importants revenus qui en proviennent<sup>19</sup>. Ces informations fragmentaires permettent, à travers les travaux et les besoins d'argent mentionnés, de mesurer un peu l'ampleur des dégâts: l'incendie n'a dû laisser de cette vieille église que des murs. Il n'y a pas lieu de douter que, la proximité aidant, le feu a détruit aussi le cloître et les édifices voisins.

Qu'en est-il du reste de la ville? Il y a fort à parier que les toits en feu de la cathédrale et de son voisinage ont généreusement arrosé de tavillons enflammés les toitures de bois des maisons du quartier. Dans un tissu urbain aussi dense, où des maisons jointives bordent des rues trop étroites pour faire office de coupe-feu, l'incendie généralisé représente le scénario le plus vraisemblable. En voici d'ailleurs une confirmation ponctuelle mais significative: le 1<sup>er</sup> décembre 1362, la communauté de Sion remet à deux notables sédunois la saunerie et ses annexes, «qui ont été dévastées, brûlées et détruites à cause de l'incendie et de la destruction de la cité de Sion»; ils doivent la rebâtir entièrement<sup>20</sup>. Ce bâtiment se trouvait au débouché (bien plus étroit qu'aujourd'hui) de la rue de Conthey sur le Grand-Pont<sup>21</sup>. Le fait que le feu sévisse avec autant de violence en plein coeur de la ville interdit de minimiser la portée de l'incendie.

## La population sédunoise face aux calamités

La peste, le siège, le pillage et l'incendie, sur fond de difficultés économiques globales et de désorganisation politique, le tout concentré sur quelques années terribles: cela fait une énorme tension. Pour tenter de la mieux cerner et de mesurer ses conséquences, voici un premier indicateur assez significatif: la situation démographique<sup>22</sup>.

En 1323, un quart de siècle avant l'irruption de la peste, on peut estimer grossièrement la population sédunoise à 2000 habitants environ<sup>23</sup>. Ce chiffre fait de Sion la plus grosse ville du diocèse, et de loin. Les chiffres utilisables manquent ensuite jusqu'en 1352. Cette année-là, les 25 et 26 avril, six mois avant le siège et l'incendie, Sion achète la protection du comte de Savoie pour 2000 florins d'or et l'engagement pour chaque famille de verser à la Saint-André (30 novembre) une taxe de garde annuelle d'un denier tournois. Les deux syndics de la communauté, leurs quatorze conseillers et 247 citoyens prennent personnellement cet engagement. Ces 263 chefs de famille correspondent certainement à la quasi-totalité des résidents. Les autorités communales ont en effet promis de faire jurer non seulement les citoyens, mais tous ceux qui demeurent dans la ville, ou qui viendront s'y établir<sup>24</sup>.

En 29 ans, la population sédunoise est donc passée de 480 à 260 feux. Où sont donc passées les 220 familles manquantes et comment interpréter leur disparition? Ont-elles purement et simplement disparu? Cette hypothèse est de loin la plus invraisemblable. Imaginons le cas suivant, très fréquent: le chef d'une famille de six personnes meurt en laissant sa femme et quatre jeunes enfants. La veuve se remarie dans un autre foyer, où elle s'installe

avec ses enfants et ses biens. Cette famille privée de son chef fusionne avec une autre; elle disparaît alors de l'horizon administratif et fiscal, même si cinq de ses six membres sont encore bien vivants !

Cela précisé, la diminution d'effectifs observée entre 1323 et 1352 (- 220 feux) ne résulte pas de la seule épidémie de 1349. Après une période de croissance économique étirée du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, la tendance s'inverse, en Valais comme ailleurs, dans les années 1310-1320. En particulier, on constate un lent effritement de la population. Cela signifie que la peste n'a pas trouvé à Sion 480 foyers, mais peut-être seulement 450. La disparition des 190 autres familles peut, elle, être attribuée à la maladie. N'imaginons cependant pas que la totalité des quelque 800 individus qui les composent ont trépassé ! Une partie d'entre eux ont certes succombé; leur disparition a entraîné l'éclatement des familles et l'apparente disparition des survivants. En d'autres termes, la disparition de 190 familles sur 450 (42 %) ne renvoie pas seulement aux aptitudes meurtrières de la peste, mais aussi à sa capacité de désorganisation sociale. Quant au taux de mortalité, il est forcément inférieur, vraisemblablement situé aux alentours de 25 %.



Ill 6. Sion au XVI<sup>e</sup> siècle. Détail d'une gravure de 1572.

Au printemps de 1352, Sion compte environ 260 feux, soit à peu près 1100 âmes. Survient le siège savoyard, la prise et le sac de la ville rebelle. Quel est son impact sur le nombre des Sédunois ? Dans son compte pour 1353-1354, le châtelain du comte de Savoie note que, à la Saint-André 1353, les habitants ont versé 8 sous et 4 deniers tournois pour la garde comtale, à raison d'un denier par foyer. Cette somme de 100 deniers révèle une population de 100 feux, ou de 400 à 450 personnes. Le châtelain juge prudent de commenter un chiffre aussi misérable: il en est ainsi « parce que la cité est détruite et incendiée »<sup>25</sup>. En éliminant près de deux tiers des 260 feux présents six mois avant le siège, les événements militaires ont fait bien mieux que la peste. Vraiment ? De nouveau, la prudence s'impose: la guerre et son détestable cortège ont probablement peu tué, mais ont terrorisé la population, désorganisé la société et engendré un flux de fuyards. Au moment du siège, 160 personnes étaient terrées à Valère; certaines d'entre elles s'y trouvent peut-être encore en 1353. Beaucoup d'autres ont sans doute rejoint, en attendant une éclaircie, leur paroisse d'origine dans le proche arrière-pays. D'après les comptes du châtelain, le mouvement de fuite continue l'année suivante: à la Saint-André 1354, il n'y a, « à cause de la guerre », que 80 feux pour payer la taxe de garde<sup>26</sup>.

Puis les gens commencent à revenir et la tendance s'inverse. En 1355, 84 feux paient la garde<sup>27</sup>; ils sont 100 en 1356<sup>28</sup> et 125 en 1357<sup>29</sup>. Cette petite série de données s'interrompt ensuite, mais le mouvement de retour à la normale ne cesse pas, malgré de graves retours de la peste et une situation politique toujours tendue. En 1376, la ville compte au moins 255 feux<sup>30</sup>. En 1410, l'effectif atteint environ 280 feux<sup>31</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il a retrouvé son niveau de 1323<sup>32</sup>.

## Désarrois

L'indicateur démographique démontre brutalement la gravité de la situation sédunoise au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Au-delà de la très sensible chute des effectifs humains, on sent le désordre du tissu social, des familles, des parentés, des voisinages et des quartiers. Reste à supputer le désarroi des esprits, à travers mille difficultés: les sources explicites sont rarissimes en ce domaine et les clichés éculés du noir Moyen Age guettent l'historien inattentif.

Considérons d'abord la terreur pesteuse. L'expression n'est sans doute pas exagérée. Depuis le très haut Moyen Age, les Européens n'avaient pas vécu une horreur aussi massive. Mais d'autre part, la peste n'avait cessé de hanter leurs esprits. En 1347, les statuts synodaux solennellement proclamés dans toutes les paroisses du diocèse avertissent le peuple chrétien: ne blasphémez ni ne jurez, car «c'est à cause de cela que se produisent la famine, les tremblements de terre et les pestilences»<sup>33</sup>. On imagine donc sans peine l'état d'âme des Sédunois lorsque, dès les premières semaines de 1349, ils apprennent que le châtiment remonte le Rhône. A cette angoisse s'ajoutent au quotidien les deuils en cascade, la dispersion des survivants puis d'inextricables complications successorales.

Considérons ensuite la violence multiforme de la guerre. Cette population durement secouée se rebelle contre son seigneur l'évêque, puis subit en retour l'assaut vengeur du comte de Savoie. Ce n'est pourtant pas l'impact immédiat de la guerre qui frappe le plus, mais deux de ses effets secondaires. Le premier est la longue grève du clergé. Cette population en détresse n'a droit qu'au baptême et à la confession; en la privant de la messe, des enterrements

et des processions, on lui enlève des rites qui réunissent et qui rassurent. Le deuxième fait significatif est la fuite. La cessation des offices provoque l'exil des morts, que n'accueillent plus les tombes familiales. La peur et les destructions entraînent le départ des vivants.



Ill. 7 Loèche, ossuaire de l'église paroissiale, détail d'une «Danse des morts» de la fin du Moyen Age.

## Notes

Abréviations utilisées:

ACS = Archives du Chapitre de Sion. Min. A ou B = ACS, Minutes des notaires, série A ou série B.

ASTO/SR = Archivio di Stato de Turin, Sezioni riunite (suivent le n° d'inventaire/le n° de folio/le n° du paquet ou mazzo, puis les dates limites de l'exercice comptable et la rubrique d'où provient l'information).

P. DUBUIS, «Documents» = Pierre DUBUIS, «Documents relatifs à la cathédrale de Sion au Moyen Age», dans *Vallesia*, 34, 1979, p. 149-173.

J. GREMAUD, *Documents* = Jean GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, 8 tomes, Lausanne, 1875-1898.

- 1) ACS, Min. B 15, p. 8.
- 2) J. GREMAUD, *Documents*, t. IV, n° 1976, p. 600.
- 3) Emmanuel LE ROY LADURIE, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, 2ème édition, Paris, 1982, p. 203-205.
- 4) En fait, Avicenne n'est pas un médecin grec, mais arabe.
- 5) ACS, Min. B 57, p. 22-23. Textes du même type dans ACS, Min. B 91, p. 530-531 et Min. B 98, p. 97-98.
- 6) Textes dans J. GREMAUD, *Documents*, t. V, n° 2000. En fait, l'histoire est plus compliquée. Voir Eugen L. COX, *The Green Count of Savoy. Amadeus VI and transalpine Savoy in the Fourteenth Century*, Princeton, 1967, p. 87-96. Sur le plan local, voir Victor van BERCHEM, «Guichard Tavel, évêque de Sion (1342-1375). Etudes sur le Vallais au XIVe siècle», dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, 24, 1899, p. 27-397, en particulier p. 190-193.
- 7) Ce chiffre totalement absurde n'étonne pas dans une chronique de cour.
- 8) J. GREMAUD, *Documents*, t. V, n° 2001.
- 9) J. GREMAUD, *Documents*, t. V, n° 1991.
- 10) ASTO/SR, 69/185/1, 1353-1354, garde.
- 11) C'est-à-dire la cathédrale Notre-Dame.
- 12) J. GREMAUD, *Documents*, t. V, n° 2006; répété dans les textes n° 2008 et 2096.

- 13) P. DUBUIS, «Documents», n° 5.
- 14) ACS, tiroir 16, n° 123.
- 15) J. GREMAUD, *Documents*, t. V, n° 2008.
- 16) Exemples dans Gregor ZENHÄUSERN, *Zeitliches Wohl und ewiges Heil. Studie zu mittelalterlichen Testamenten aus der Diözese Sitten*, Sion, 1992, p. 117-118.
- 17) J. GREMAUD, *Documents*, t. V, n° 2062.
- 18) P. DUBUIS, «Documents», n° 6.
- 19) P. DUBUIS, «Documents», n° 7-12.
- 20) ACS, boîte 93, n° 98.
- 21) Voir François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «Essai de topographie sédunoise. L'îlot sud-est de la rue du Pré (XIIIe-XVIe siècle) et les origines de la maison Supersaxo (1478-1505)», dans *Vallesia*, 41, 1986, p. 309-348, plans.
- 22) Sur la démographie valaisanne au Moyen Age, voir Pierre DUBUIS, *Le jeu de la vie et de la mort. La population du Valais (XIVe-XVIe s.)*, Lausanne, 1994.
- 23) J. GREMAUD, *Documents*, t. III, n° 1466. Ce document permet de calculer un probable effectif de 480 familles ou unités domestiques («feux»); à cette date, chacune de ces familles regroupe en moyenne de 4 à 4.5 personnes.
- 24) J. GREMAUD, *Documents*, t. V, n° 1993.
- 25) ASTO/SR, 69/185/1, 1353-1354, garde.
- 26) ASTO/SR, 69/185/1, 1354-1358, garde de 1354.
- 27) ASTO/SR, 69/185/1, 1354-1358, garde de 1355.
- 28) ASTO/SR, 69/185/1, 1354-1358, garde de 1356.
- 29) ASTO/SR, 69/185/1, 1354-1358, garde de 1357.
- 30) J. GREMAUD, *Documents*, t. VI, n° 2221.
- 31) Antoine LUGON, *La taille de 1410: un reflet de la société sédunoise des débuts du XVe siècle*, Mémoire de Licence, Université de Lausanne, 1978.
- 32) François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVIIe et XVIIIe siècles», dans *Vallesia*, 35, 1980, p. 129-436, aux p. 417-418.
- 33) J. GREMAUD, *Documents*, t. IV, n° 1976, p. 600.



Ill. 8 Au XVII<sup>e</sup> siècle, on préconisait pour les médecins qui visitaient les pestiférés le port d'un long manteau et d'un masque muni d'yeux de cristal et d'un long nez rempli de parfum.

**Dos de la couverture:** saint Roch montrant ses bubons de peste (détail de l'ill. 3).

**Sedunum Nostrum**, Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion.  
Case postale 2245 - CH 1950 SION 2 NORD  
CCP 19-9921-3

**Rédaction:**

Patrick Elsig, responsable  
Elvira Barras

**Provenance des illustrations:**

- Ill. 1 Bible de Bâle, 1523/24, publiée par Adam Petri
- Ill. 2 Johannes Jonstonus, *Historiae Naturalis de quadrupedibus...*, Amsterdam, 1657, pl. LXVI
- Ill. 3 Archives Cantonales du Valais, fonds Charles Paris
- Ill. 4 Diebold Schilling, *Spiezer Chronik*, 1484/85, p. 447
- Ill. 5 Peinture murale aux casernes de Sion; photo Jean-Marc Biner
- Ill. 6 Gravure de Braun-Hogenberg, *Civitas Orbis Terrarum*, 1572
- Ill. 7 Photo Jean-Marc Biner
- Ill. 8 Nicolas Greslou, *La peste en Savoie*, Chambéry, 1973, (Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie, t. LXXXV) planche hors-texte
- Ill. dos de la couverture: Archives Cantonales du Valais, fonds Charles Paris

**Impression:**

Imprimerie R. Curdy SA - Sion

